



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 12 mars 2026

FORMATION PROFESSIONNELLE

QUAND LA RECHERCHE DE PROFITS REMPLECE LA TRANSMISSION DES SAVOIRS !

La direction de SNCF Réseau tente d'imposer aux formatrices et formateurs d'entreprise (FE) une nouvelle dégradation de leurs conditions de vie et de travail.

Pour l'UFCM-CGT, il n'est pas question de faire de la productivité sur la transmission des savoirs !

Depuis janvier 2026, les formatrices et formateurs d'entreprise (FE) de SNCF Réseau reçoivent un avenant à leur contrat tripartite (établissement-campus-formateur) leur imposant d'animer 5 jours de formation par an dans le campus auquel ils et elles sont rattachés (Nanterre, Bordeaux ou Lyon).

Jusqu'à présent, cette participation était limitée à 1 jour tous les 3 ans, soit une augmentation de 1 500 % !

Pour l'UFCM-CGT, une telle modification de l'organisation du travail est tout simplement inacceptable !

En modifiant le référentiel « Consigne d'organisation de la direction Formation et de l'organisme de formation SNCF Réseau » ainsi que ceux concernant les campus de Paris, Nanterre, Lyon Saint-Priest et Bordeaux Bègles, la direction de SNCF Réseau dégrade la qualité de la formation professionnelle ainsi que les conditions de travail des formatrices et formateurs d'entreprise et des stagiaires.

CAMPUS RÉSEAU : CHRONIQUE D'UN ÉCHEC ANNONCÉ

La CGT et son UFCM avaient dénoncé la mise en place des campus nationaux. La suppression des écoles de formation régionales pour ne laisser que trois campus a des conséquences sur la qualité de la formation professionnelle.

L'éloignement des campus et l'allongement des temps d'acheminement conduisent à créer des difficultés dans l'organisation de la production et la réalisation des formations avec une moindre prise en compte des particularités locales. De plus, le nombre d'heures de formation dispensées est en baisse constante !

L'UFCM-CGT et les cheminot·e·s ne sont pas dupes ! Cette mesure est un flagrant aveu d'échec de la politique des « campus » en remplacement des unités de formation en territoire. Il ne s'agit ni d'améliorer les parcours de formation ni de « veiller » les FE. Dans les faits, aucun·e FE permanent n'est prévu pour accompagner ces sessions.

Il apparaît clair que cette mesure vise surtout à combler le manque de formateurs dans les campus, en faisant peser cette charge supplémentaire sur les formateurs d'entreprise en établissement !

Détériorer la formation professionnelle dans l'entreprise pour pouvoir l'externaliser ou la sous-traiter est bien l'objectif de la politique menée par la Direction.



STOP AU HARCÈLEMENT MORAL INSTITUTIONNEL !

Les pressions ressenties par les formatrices et formateurs d'entreprise pour signer cet avenant sont inadmissibles et doivent cesser immédiatement !

L'UFCM-CGT rappelle que les formatrices et formateurs d'entreprise ont déjà des missions exigeantes et essentielles au sein de leur établissement, incompatibles avec les déplacements envisagés par la Direction. Multiplier les déplacements et les jours d'intervention en campus dégrade considérablement les conditions de travail et l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle des FE.

Les formatrices et formateurs d'entreprise sont les acteurs primordiaux de la transmission de nos savoir-faire. Une véritable politique de formation doit être mise en place pour assurer le maintien des compétences et des connaissances des cheminot·e·s et ainsi garantir la continuité du service public ferroviaire.

La CGT et son UFCM revendiquent :

- **la suppression pure et simple de la mesure imposant aux formatrices et formateurs 5 jours obligatoires par an de présence en campus ;**
- **la réouverture des centres de formation SNCF en proximité pour garantir à tous les cheminot·e·s un accès équitable à la formation initiale et à la formation professionnelle continue sans impacter la vie privée à la fois des stagiaires et des FE ;**
- **l'augmentation du nombre de FE et une meilleure reconnaissance de leur fonction, notamment par l'amélioration de leur déroulement de carrière (accès à la classe 6) et de leur parcours professionnel ;**
- **la revalorisation de l'indemnité de face-à-face pédagogique et de l'indemnité fixe mensuelle de formateur permanent ;**
- **l'arrêt du recours au e-learning.**

**POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
TOURNÉE VERS L'HUMAIN,
POUR DES PARCOURS PROFESSIONNELS ÉMANCIPATEURS
ET RECONNUS À LEUR JUSTE VALEUR,
POUR REDONNER DU SENS AU TRAVAIL CHEMINOT,
REJOIGNEZ LA CGT ET SON UFCM !**

